



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Publication et entrée en vigueur des règlements numéro 263-2022 et 264-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le règlement numéro **263-2022** relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux a été adopté par le conseil municipal le 13 septembre 2022 (résolution numéro 154-09-22);

QUE le règlement numéro **264-2022** relatif à l'augmentation du fonds de roulement a été adopté par le conseil municipal le 13 septembre 2022 (résolution numéro 151-09-22) ;

QUE les règlements numéro 263-2022 et 264-2022 sont entrés en vigueur le 14 septembre 2022.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 14 septembre 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière